

Panorama des Epl engagées dans la transition énergétique





Alain Lebœuf

Président du département de la Vendée, président de Vendée Énergie et président de la Commission transition énergétique à la FedEpl

Édito

Les Epl actives dans la transition énergétique



La France s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. Pour relever ce défi, elle aura besoin de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Dans ce domaine, les Entreprises publiques locales, en Métropole et Outre-mer, ont acquis une solide expérience et proposent des outils efficaces. Une dynamique qui se traduit par un nombre croissant de créations de nouvelles sociétés ces dernières années.

Face à cette montée en puissance des Epl, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales a souhaité mettre en avant, à travers la rédaction de ce panorama, leur savoir-faire et la pluralité de leur mode d'intervention.

Bras armé des collectivités, les Epl agissent efficacement sur toute la chaîne de valeur de la production d'énergies renouvelables, à la distribution en passant par la rénovation énergétique.

Près de la moitié des Epl du mouvement mène ou finance aujourd'hui des projets au service de la transition énergétique, soit dans le cadre de leur activité principale ou secondaire, soit via leur filiale.

Ce document permet de mesurer le poids des Epl dans la production d'énergies renouvelables en France. Il propose une série de témoignages et d'exemples qui illustrent de façon opérationnelle la diversité de l'intervention des Epl dans la transition énergétique. Aux élus de s'en saisir, pour nourrir leurs projets et entrer à leur tour dans la ronde de la transition énergétique.

Remerciements

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales tient à remercier le cabinet Fidal pour la production de contenu enrichi ainsi que l'ensemble des présidents et dirigeants d'Epl qui ont concrétisé à ce panorama notamment à travers leur retour d'expérience et le temps consacré à répondre à l'enquête technique.

SOMMAIRE

Eléments de cadrage	5
1. La transition énergétique en France	6
A. L'émergence de la transition énergétique dans l'agenda politique	6
B. La production d'énergies renouvelables en France	13
C. Le cadre et les acteurs de la transition énergétique	15
2. Les Epl, opérateurs de la transition énergétique pour le compte des collectivités territoriales	16
A. L'économie mixte au service de la transition énergétique	16
B. L'essor des Epl d'énergie dans l'économie mixte locale	21
1. Le poids croissant des Epl d'énergie dans l'économie mixte locale	21
2. L'attrait ancien des Sem pour les problématiques en lien avec l'énergie	22
3. L'inscription de la transition énergétique à l'agenda politique local	25
4. Dynamiques de croissance et de consolidation financière des Epl d'énergie	30
5. Des perspectives qui s'annoncent plutôt favorables au développement des Epl d'énergie	33
3. Les Epl, une réponse aux enjeux de la transition énergétique en France pour les collectivités territoriales	34
A. Le ruissellement de la transition énergétique dans l'économie mixte locale	35
1. L'accélération récente de l'engagement des Epl dans la transition énergétique	35
2. L'importance de la coopération entre collectivités territoriales dans la transition énergétique	39
B. Les multiples activités des Epl dans la transition énergétique	40
1. La production d'énergies renouvelables et de récupération	40
1.1 La production d'énergie hydraulique	41
1.2 La production d'énergie éolienne	44
1.3 La production d'énergie solaire	45
1.4 La production d'énergie géothermique	46
1.5 La production de biogaz	48
1.6 La production d'énergie fatale ou d'énergie de récupération	48
1.7 La production d'hydrogène « vert »	48
2. La gestion des réseaux de distribution d'énergie	52
3. L'amélioration de l'efficacité énergétique	53
4. Le développement des mobilités douces et propres	56
Les principaux enseignements	58
1. La vitalité de l'économie mixte locale dans le domaine de l'énergie	58
2. Des sociétés en pointe dans la production d'énergies renouvelables et de récupération	58
3. La concrétisation grâce aux Epl des initiatives environnementales dans les territoires	59



Parc éolien du Pays civraisien. © Sergies

Eléments de cadrage

À travers le Panorama 2020 des Epl engagées dans la transition énergétique, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) a souhaité renforcer la connaissance des Sem, des Spl et des SemOp et la visibilité de leurs actions auprès des collectivités territoriales et des différents acteurs publics et privés intéressés. L'étude permet d'appréhender les différents enjeux liés à la transition énergétique et la manière par laquelle les collectivités locales et leurs Epl se sont emparées de la problématique. Elle présente un panorama complet des actions mises en place par les Entreprises publiques locales dans les territoires et livre analyses et clés de compréhension des tendances en cours en matière de transition énergétique.

Investies dès avant la Première Guerre mondiale sur les questions liées à l'énergie, les Entreprises publiques locales se sont depuis de nombreuses années engagées dans la mise en œuvre de la transition énergétique, entendue comme la modification structurelle du système de production, de distribution et de consommation d'énergie dans une optique de diminution de son impact sur l'environnement. Elles interviennent dans la production et la distribution d'énergies renouvelables, elles agissent pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie et elles sont aussi orientées vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre.

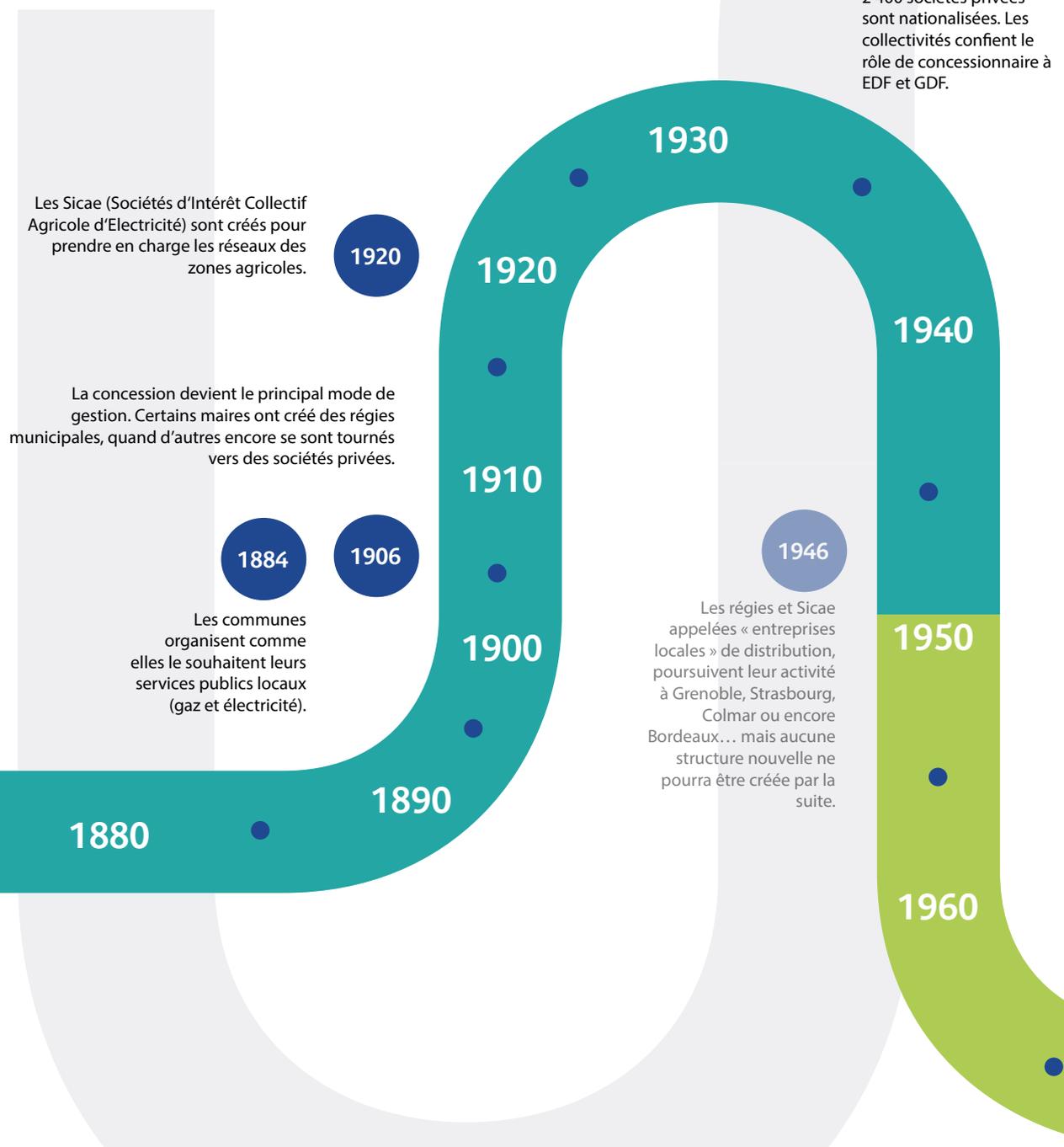
Afin de dresser un panorama précis et pédagogique des actions des Epl en faveur de la transition énergétique, l'étude fait un point sur l'ensemble des enjeux liés à la transition énergétique en France et dans le monde. Elle se focalise sur les Sem, les Spl et les SemOp intervenant dans la production et la distribution d'énergies renouvelables, dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et permettant la production et la distribution d'énergies moins émettrices de gaz à effet de serre. Les actions liées à chacune de ses activités sont détaillées afin de comprendre comment et dans quelle mesure l'économie mixte locale donne une impulsion à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires. Le panorama est complété en outre d'encadrés « Aller plus loin » pour illustrer de façon concrète l'implication des Epl dans la transition énergétique ou apporter un éclairage juridique. Le droit de l'énergie étant complexe et en constante évolution, il est en effet apparu important de mettre un coup de projecteur sur les principales mesures applicables aux Epl en tant que producteurs, distributeurs d'énergie et acteurs de la rénovation énergétique du parc privé et public.

Différentes sources ont été mobilisées dans le cadre de cette démarche. Elle s'appuie sur le travail de veille et les ressources que la Fédération des Epl accumule depuis de nombreuses années, ainsi que sur deux études quantitatives réalisées respectivement du 14 octobre au 22 novembre 2019 auprès d'un échantillon de 140 dirigeants d'Epl ayant développé une activité de production d'énergies renouvelables, et du 20 avril au 26 juin 2020 auprès d'un échantillon de 542 dirigeants d'Epl représentatif de l'ensemble des Epl. Divers entretiens qualitatifs ont enfin été conduits avec des dirigeants d'Epl afin d'enrichir les données et d'approfondir l'analyse.

Les Epl

Les Epl (Entreprises publiques locales) est une appellation commune qui regroupe trois statuts de sociétés différents : les Sem (Sociétés d'économie mixte), les SemOp (Sociétés d'économie mixte à opération unique) et les Spl (Sociétés publiques locales). La Fédération des élus des Entreprises publiques locales a pour vocation d'accompagner les élus locaux dans leur rôle de président d'Epl, de valoriser la gamme Epl auprès des pouvoirs publics et des administrations centrales ainsi que de promouvoir le modèle Epl auprès des élus locaux. Aujourd'hui, on compte 1 355 Epl en France.

Les grandes étapes du droit de l'énergie en France



La loi transpose les directives européennes sur l'ouverture du marché de l'énergie. Elle ouvre progressivement la production et la fourniture d'électricité à la concurrence (entre 2000 et 2007). Les gestionnaires de réseau de transport et de distribution conservent leur monopole, et reçoivent une mission de service public :

- RTE (Réseau de transport d'électricité) se sépare d'EDF en 2005 et devient une société anonyme. Il est le seul gestionnaire de réseau pour le transport d'électricité
- ERDF (Electricité Réseau Distribution France) est créé en 2008. Il est présent sur 95 % du territoire.

Pour garantir le respect des règles de concurrence, la loi crée la Commission de régulation de l'électricité (CRE) chargée de veiller au fonctionnement des aspects concurrentiels du marché.

2000

2000

2000

Les Eld qui représentent 5 % du territoire français, gardent le monopole de distribution sur leur territoire.

Si l'Eld compte plus de 100 000 clients électricité (ou gaz), elle doit séparer les activités de gestion de réseau de la fourniture. Les Eld de moindre taille peuvent maintenir les deux activités dans la même entité.

1987

La loi permet d'attribuer des concessions aux Sem. Certaines régies se transforment alors en Sem :

- La GEG (Gaz Électricité de Grenoble) devient une Société d'économie mixte en 1987.
- Régie électrique de Briançon devient la Sem Énergie Développement Services du Briançonnais (EDSB) en 1991.
- À Lannemezan, la régie d'électricité (création 1925), la régie d'eau potable (création 1934) et la régie de gaz naturel (création 1946) fusionnent pour constituer la Sem Énergies Services Lannemezan (ESL) en 1993.

1990

1980

1970

2004

Ouverture du marché de l'énergie aux professionnels.

2007

Ouverture du marché de l'énergie aux particuliers.

2008

Suite aux directives européennes de 2003 imposant la séparation juridique des activités dans le gaz, GRDF est créé et chargé de construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz naturel.

2010

La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'énergie) tend vers l'ouverture du marché de l'électricité en France.

2015

Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte.

2016

ERDF devient Enedis.

2019

Loi énergie-climat.

2020

2020

La loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) allonge la durée des avances en comptes courants d'associés accordés par les collectivités dans les sociétés de projets Enr de 2 à 7 ans renouvelable une fois.

2021

Projet de loi Climat et Résilience.



Delphine Bertsch

Directrice générale déléguée
de la Sem SIPEnR*

Les participations croisées, une logique d'accompagnement et de coopération entre territoires [...] indispensable pour que les acteurs se positionnent durablement dans des projets »

* La Sem SIPEnR a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de moyens de production d'énergie à partir de sources renouvelables, dans la continuité des actions engagées par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sippérec) en la matière.

Détenue en majorité par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sippérec), la Sem SIPEnR est entrée dans le capital d'autres Sem EnR. D'autres Sem EnR sont parallèlement présentes dans son actionnariat, à l'instar de la Sem Enersieil, de la Sem Soleil ou de Sergies, filiale de la Sem Sorégies.

Quelles sont les raisons qui ont justifié l'entrée de SIPEnR dans le capital d'autres Sem et, à l'inverse, la présence d'autres Sem au capital de SIPEnR ? Quels en sont les bénéfices et la finalité ?

Pour la création de SIPEnR en 2014, nous avons bénéficié de l'entrée à notre capital d'autres Sem EnR de syndicat d'énergies, ce qui a permis de nous appuyer sur un actionnariat éclairé, professionnel et compétent, venant compléter les compétences déjà mobilisées au travers de l'actionnaire majoritaire le Sippérec, de la Banque des Territoires, d'Énergie Partagée et de l'Agémo. Ce choix s'est fait très naturellement, les syndicats d'énergies ayant en France un historique fort de collaboration et de mutualisation sur de nombreuses thématiques techniques (exercice des concessions, bornes de recharges électriques, numériques, éclairage public).

Avec un recul de sept ans, la forte plus-value qu'a représentée cet actionnariat de Sem d'autres syndicats est indéniable, et a permis l'accélération de la structuration de SIPEnR, une optimisation des montées en compétences, et en résumé une efficacité nettement améliorée dans la mise en place des activités de la Sem par rapport à ce qui aurait pu advenir sans cet actionnariat. De même, lorsque d'autres syndicats d'énergie en France ont souhaité créer des Sem d'énergies renouvelables et nous ont demandé d'entrer à leur capital, nous avons répondu favorablement, dans une logique d'accompagnement et de coopération entre territoires, qui nous semble indispensable pour que les acteurs se positionnent valablement et durablement dans ces projets.

Votre volonté est-elle de vous développer en dehors de votre territoire d'origine ? Pourquoi ? Sentez-vous que les collectivités montent en compétence sur les EnR et ont bien saisi les enjeux ?

Notre volonté est de soutenir en France des projets publics et citoyens, et de

défendre l'intérêt et la place des collectivités dans ces projets. Si nous avons bien évidemment des objectifs plus marqués en Ile-de-France, notre gouvernance a souhaité pouvoir accompagner, aux côtés et en étroite collaboration avec les acteurs locaux, des projets dans toute la France. La très grande majorité des Sem dans ce secteur, dont SIPEnR, sont « jeunes » dans un domaine où le développement de projets est très long, de taille réduite (parfois un ou deux équivalent temps plein), et ne pourront se développer de manière efficiente sans mise en commun sur des sujets techniques très concrets et précis. Or, cette mise en commun et la mutualisation de compétence associées sont nettement plus efficaces et pertinentes, pour ce secteur d'activité, en travaillant de concert et dans la durée sur des projets concrets plutôt qu'au travers de présentations plénières et ponctuelles de retours d'expériences. Même si ces dernières sont bien entendu également utiles.

Plusieurs Sem EnR et des collectivités et/ou groupements de collectivités actives dans le domaine, dont SIPEnR, souhaitent s'associer avec leurs homologues d'autres territoires au sein de projets en co-développement. Pour quels enjeux ?

Mutualiser, transmettre et acquérir des compétences et des retours d'expériences, notamment sur l'ingénierie technique des projets, leur modèle économique, la négociation des contrats (prêts, fournitures, travaux, etc.), leur acceptabilité au niveau local. Éventuellement, dans le futur, nous pourrions envisager de constituer des groupements de commandes ou de mutualiser certaines expertises. L'avantage est aussi de pouvoir porter économiquement à plusieurs des projets de grande envergure, qui nécessitent des fonds propres conséquents tant en développement qu'en investissement, qu'une Sem isolée n'aurait pas forcément pu assumer. Enfin, la démarche permet de pérenniser les structures par des investissements diversifiés par filière et par zones géographiques, pour ne pas être dans la durée trop impacté par une mauvaise année sur une ressource. Dernier point : garantir une transparence financière et un intérêt public des projets développés et assurer ainsi un contrôle efficient par les collectivités (élus et services) des centrales en exploitation.



Hélène Geoffroy

Présidente du conseil d'administration du Groupe SERL*

Développer les énergies renouvelables, principalement sur les projets qui [nous ont été] confiés en aménagement ou en construction.

Comment s'est structurée au fil du temps la SERL ?

La SERL, fondée en 1957, s'est constamment adaptée à l'évolution des attentes de ses actionnaires et des besoins de ses clients. Souhaitant compléter son cœur de métier en aménagement et construction, elle a créé à partir de 2010 diverses filiales : SERL@énergies, SERL@services et SERL@immo. Grâce à ces filiales et aux partenariats qu'elles permettent, le groupe SERL est depuis parfaitement outillé pour répondre aux besoins des territoires, notamment dans des secteurs délicats où l'initiative publique reste déterminante.

Pourquoi avoir créé SERL@énergies ?

En 2010, la SERL a souhaité mettre un accent fort – et concret – sur le développement durable. Ayant vérifié au préalable la viabilité économique et la pertinence de son intervention dans ce domaine, elle a décidé de créer la SERL@énergies pour développer les énergies renouvelables, principalement sur les projets qui lui sont confiés en aménagement ou en construction. Cette filiale s'est progressivement spécialisée dans les toitures photovoltaïques, même si nous continuons de nous intéresser à d'autres types d'énergie. L'objectif de cette filiale était de proposer à nos clients une solution de tiers-investissement qui permette de dissocier l'investissement sur le bâti de l'investissement sur la partie énergie renouvelable, facilitant ainsi la réalisation de telles opérations. Nous avons analysé que notre positionnement comme aménageur ou AMO/mandataire de projets de bâtiments, nos deux métiers historiques, nous offrait un double avantage :

- Un positionnement très en amont sur les projets, permettant d'intégrer le photovoltaïque dès la conception des bâtiments.
- Un réseau solide de partenaires avec lesquels nous avons au quotidien des relations de confiance nous permettant d'identifier plus rapidement des projets viables.

Le tour de table de SERL@énergies s'est constitué à partir d'actionnaires de la SERL intéressés par le sujet. C'est ainsi qu'aux côtés de la SERL actionnaire à 40 %, on trouve la Caisse des dépôts et consignations à 20 %, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes à 20 %, Safidi (filiale EDF) à 10 %, et Cofely (filiale ENGIE) à 10 %.

Quelle est la vocation de la SERL@énergies ?

La SERL@énergies a été créée avec l'objectif de contribuer très opérationnellement au développement des énergies renouvelables, en particulier des installations photovoltaïques. Elle propose ainsi des solutions concrètes à ses clients, collectivités locales, promoteurs et investisseurs, et notamment la filiale immobilière du groupe SERL. En échange de la mise à disposition par un propriétaire de son toit ou de son parking (pour une durée de vingt à trente ans), SERL@énergies prend en charge l'investissement et l'entretien de l'installation pendant sa durée de vie, ses recettes étant constituées par l'électricité produite revendue à EDF. Grâce à la mise en service d'ombrières photovoltaïques sur un parking-relais de tramway et d'une toiture photovoltaïque sur un vaste atelier productif, nous allons en 2021 multiplier par six notre production. Et nous espérons bien prendre toute notre part dans la réponse aux ambitions fortes portées sur le territoire en matière d'énergies renouvelables, en matière photovoltaïque bien sûr, mais aussi pour tout autre forme d'énergie si cela s'avère pertinent.

* Le groupe SERL, auquel appartiennent la Sem Société d'équipement du Rhône et de Lyon et ses filiales, est un opérateur du développement local et des territoires, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il intervient dans les domaines de l'investissement, du portage et de la gestion de biens immobiliers, de la gestion de projets d'énergies renouvelables, de l'appui à la reconversion, à la valorisation de foncier ou de biens immobiliers, ou encore de la programmation architecturale et fonctionnelle de bâtiments hospitaliers, médico-sociaux et d'enseignement.

Les principaux enseignements

La transition énergétique est un mouvement engagé sur l'ensemble du territoire français et partout dans le monde. Les différents acteurs et actrices, locaux comme nationaux, œuvrent chacun au quotidien pour satisfaire à ses exigences et tendre vers un environnement meilleur. Dans ce panorama, les collectivités locales, garantes de l'intérêt collectif dans les territoires, ont un rôle actif dans la mise en œuvre de la transition énergétique. En charge de nombreuses responsabilités en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement, elles ont su se saisir des opportunités qu'elles avaient d'accélérer le mouvement dans leur aire d'influence. Leurs opérateurs, les Entreprises publiques locales (Epl), qu'il s'agisse de Sociétés d'économie mixte (Sem), de Sociétés publiques locales (Spl) ou de Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp), ont constitué, constituent et continuent de constituer des outils sur lesquels elles s'appuient dans cette perspective.

1. La vitalité de l'économie mixte locale dans le domaine de l'énergie

L'action des Entreprises publiques locales est protéiforme et substantielle. Bras armés des collectivités territoriales, elles sont aujourd'hui au nombre de 607 à intervenir partout en France sur les différents aspects de la transition énergétique. 128 sociétés, dont 116 Sem, 11 Spl et 1 SemOp, sont assignées directement à des missions relatives à la gestion des réseaux d'énergie au titre de leur activité principale.

Agissant surtout dans la distribution, mais aussi dans la production depuis peu, il s'agit d'entreprises qui connaissent un cycle de croissance spectaculaire et continu depuis l'adoption de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 et atteignent un volume annuel total d'activité de plus de 2 milliards d'euros. Il s'agit aussi d'une des composantes majeures de l'économie mixte locale. S'ajoutent à ces Epl motrices dans la prise en compte de ces enjeux 479 autres sociétés qui ont dépassé leurs fonctions initiales et engagent des actions pour satisfaire aux besoins environnementaux.

Alors que leur activité principale est liée à une branche d'activité, comme l'aménagement, l'habitat, l'immobilier ou la mobilité, les Epl assurent sous réserve de complémentarité des missions de service public diverses en lien avec la transition écologique, à l'instar de la rénovation énergétique des bâtiments ou du développement des mobilités propres.

2. Des sociétés en pointe dans la production d'énergies renouvelables et de récupération

Les Epl dans leur ensemble prennent ainsi une part prépondérante dans la production d'énergies renouvelables et de récupération, avec des productions annuelles estimées à 705 gigawattheures d'énergie hydroélectrique, à 1 200 gigawattheures d'énergie éolienne et à 666 gigawattheures d'énergie solaire. Elles sont précurseurs et participent au développement de solutions de production d'énergie géothermique, de biogaz, d'énergie fatale et d'hydrogène « vert ».

En charge de nombreux réseaux de distribution et de transport d'énergie, elles s'activent pour une meilleure maîtrise, voire pour une réduction de la consommation énergétique, et se concentrent sur l'amélioration du bâti et des systèmes énergétiques, ainsi que sur l'optimisation des usages. S'agissant de la problématique des transports, elles sont historiquement attachées aux modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

En complément de leur contribution au déploiement de transports collectifs propres, des tramways aux bus à haut niveau de service et à haute performance énergétique, les Epl ont choisi d'encourager au recours aux mobilités actives, c'est à dire les moyens de déplacement ne requérant aucune autre énergie que celle produite après un effort physique, ou liées à l'électromobilité.

3. La concrétisation grâce aux Epl des initiatives environnementales dans les territoires

Les interventions des Sem, des Spl et des SemOp pour l'accélération de la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires sont ainsi nombreuses. Les atouts de la gamme des Epl leur permettent de constituer des options pertinentes pour les élus locaux qui souhaitent avancer davantage dans cette optique.

Leur souplesse, leur fonctionnement entrepreneurial, leur capacité à mobiliser des financements et à fédérer l'ensemble des parties prenantes des enjeux de la transition énergétique sont autant d'avantages dont il convient de profiter. Alors que les stratégies et les politiques supranationales et nationales, comme le montrent les plans de relance européens et nationaux, ont fait des enjeux environnementaux une priorité, s'appuyer sur le savoir-faire et sur la résilience de l'économie mixte locale apparaît crucial.

Les Entreprises publiques locales continuent – et semblent avoir toutes les clés en main pour perpétuer – la concrétisation des projets des élus et des collectivités territoriales qui souhaiteront s'engager dans la voie de la transition écologique.

Convention de partenariat

L'Ademe et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) ont signé le 21 avril 2021, une convention de partenariat pour renforcer leurs échanges. « Convaincus de la complémentarité de leurs expertises, l'ADEME et la FedEpl partagent la volonté d'œuvrer ensemble au service des territoires, des citoyens et aux côtés des acteurs contribuant à leur développement économique. Ce partenariat s'inscrit par ailleurs dans le cadre du plan France Relance dont 30% des budgets sont consacrés à la transition écologique. » Ademe.

A travers cet ouvrage, nous avons donc vu que les Epl, participent activement, en tant que bras armé des collectivités, à la réalisation des objectifs ambitieux de la France en matière d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique.

Pour Alain Lebœuf, administrateur de la FedEpl, président de la Commission Transition énergétique, président de Vendée Energie et vice-président du Conseil départemental de la Vendée, « Cette convention est importante. Nous partageons avec l'Ademe, la même ambition : la transition énergétique doit passer par les territoires. Si la transition a besoin de proximité pour réussir, les élus locaux ont besoin d'être armés. Sur ce point, l'Ademe joue un rôle essentiel en rendant lisible les financements de l'Etat. Elle nous permet de passer de l'idée à l'action ! ».



Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de la Fédération des Epl, est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



Fédération des élus
des Entreprises publiques locales
14 rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr



Éditeur : Fédération des élus des Entreprises publiques locales, Paris 2022

Prix : 25 €

ISBN : 978-2-35655-090-3

